

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 25 octobre 2021
N° CP-2021-9-3-2

3^{ème} Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

Service instructeur

Unité prévention innovation

Service consulté

PROJET INTERREG GRANDE REGION SENIOR ACTIV - AVENANT N°2 AU CONTRAT DE PARTENARIAT

Résumé : Depuis 2018, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sont partenaires du projet INTERREG GRANDE REGION SENIOR ACTIV – bien vieillir en Grande Région. En raison de la défection d'un partenaire initial, de l'intégration d'un nouveau partenaire, du fait de la mise en place de la Collectivité européenne d'Alsace au 1er janvier 2021, et de la prolongation du calendrier de mise en oeuvre du projet, il est nécessaire de conclure un second avenant au contrat de partenariat signé. Ces évolutions n'ont aucun impact sur le montant de l'engagement financier antérieurement pris.

Porté par le Département de la Moselle, le projet SENIOR ACTIV réunit une vingtaine d'acteurs du Grand Est, de Belgique, du Luxembourg, de Sarre et de Rhénanie Palatinat.

Il repose sur la réalisation d'un état des lieux de la Silver Économie en Grande Région, pour disposer d'une meilleure connaissance et compréhension mutuelle du fonctionnement et de l'organisation des systèmes de prise en charge des seniors de part et d'autre des frontières.

3 champs de travail thématiques ont été définis :

- l'accompagnement des seniors par la prévention afin de préserver leur autonomie,
- l'habitat adaptable et évolutif pour permettre le maintien à domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions,
- la participation sociale et citoyenne des aînés pour conforter ou réactiver le lien social.

À travers ces différentes actions, et notamment par une campagne de communication, les partenaires du projet travaillent également sur la représentation et l'image du vieillissement dans la société.

La mise en œuvre de ce projet a débuté officiellement en octobre 2018.

La conclusion d'un second avenant au contrat de partenariat est nécessaire en raison de l'évolution du partenariat et de la prolongation de la mise en œuvre du projet.

Un partenaire initial, le Well, a dû se retirer du consortium et un nouveau partenaire le remplace, le cabinet OZ Consulting.

Ce nouveau partenaire reprend les missions qui étaient précédemment dévolues au Well dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, en vertu de la loi n° 2019-816 du 2 août 2019, la Collectivité européenne d'Alsace s'est substituée de plein droit, depuis le 1er janvier 2021, aux deux anciens Départements dans tous leurs droits et obligations, et a donc repris depuis cette date l'ensemble de leurs engagements dans le cadre de l'exécution du projet.

Enfin, compte tenu de la situation sanitaire, une demande de prolongation de 3 mois de la durée de réalisation du projet a été introduite auprès du secrétariat INTERREG. Celle-ci a été approuvée et le projet pourra donc être mis en œuvre jusqu'à fin décembre 2022.

La modification du partenariat et du calendrier de mise en œuvre se font à budget constant et est sans incidence sur l'engagement financier de la Collectivité européenne d'Alsace.

Au total, l'engagement de la collectivité s'élève à 471 711,41 €, dont 158 350 € dédiés au paiement de prestations externes (le reste des dépenses étant de la valorisation du temps agents dédié au projet et des frais de déplacement).

Un montant de 85 000 € est inscrit au budget 2021. Une autorisation d'engagement à hauteur de 69 533,46 € est d'ores et déjà inscrite pour 2022.

La recette européenne totale prévisionnelle s'élève à 283 026,83 €.

A ce jour, les dépenses de prestations externes déjà payées s'élèvent à 3 683 € et la recette perçue à 1 317,47 €.

Pour la poursuite de la mise en œuvre du projet, les crédits seront prélevés sur les lignes suivantes :

- Dépenses : P100 O004 T09 SENIOR ACTIV (011-6228-4238)
- Recettes : P100 O004 T12 SENIOR ACTIV (74-74772-4238)

Eu égard à ces évolutions, il est nécessaire de procéder à la conclusion d'un second avenant au contrat de partenariat initial. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 3ème Commission Santé Accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, réunie le 7 octobre 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'avenant n°2 au contrat de partenariat relatif au projet INTERREG GRANDE REGION SENIOR ACTIV – bien vieillir en Grande Région, joint en annexe au présent rapport,

- de m'autoriser à signer cet avenant ainsi que tout document relatif aux fonds européens dont la signature serait rendue nécessaire pour permettre la mise en œuvre du projet susmentionné, dès lors qu'il n'en résultera pas de modification substantielle de l'engagement de la Collectivité,
- les crédits seront prélevés sur les lignes suivantes :
Dépenses : P100 O004 T09 SENIOR ACTIV (011-6228-4238)
Recettes : P100 O004 T12 SENIOR ACTIV (74-74772-4238)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY